



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Services du matériel et des acquisitions  
Tours Centennial  
200, rue Kent  
Pièce E249, 9<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Objet : **DEMANDE DE PROPOSITION: FP802-190002**  
**ÉNONCÉ DES TRAVAUX – PROGRAMME DE MONITORAGE DE LA**  
**ZONE ATLANTIQUE AU LARGE DU PLATEAU CONTINENTAL**  
**(PMZAO), RÉGION DES MARITIMES, PRINTEMPS 2019**

À la suite de la demande de proposition, le présent addendum (# 2) est d'informer les soumissionnaires éventuels de la question(s) a reçu au cours de cette date à l'appel d'offres. La question(s) et la réponse(s) sont indiqués dans l'annexe I.

Cet additif (#2) est également publié pour informer les soumissionnaires éventuels de la révision des critères d'évaluation - Annexe "E" et les révisions sont les suivantes:

Supprimer dans son intégralité: l'annexe E, les critères d'évaluation, Page. 36 & 37  
Insérer ce qui suit: l'annexe E, les critères d'évaluation, Page. 36 & 376 (datée du 02 mai 2018).

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Cordialement,

**Beverly Shawana**  
Agente principale des contrats  
Opérations de gestion des finances et du matériel

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Canada**



### Annexe I

**Q1** – Le navire que nous proposons pour la Demande de Proposition (DDP) en question effectue actuellement ses inspections en cale sèche. Le processus a débuté en mars 2018 et se terminera à la fin d'avril 2018. Les sociétés de classification ne livreront pas de nouveaux certificats 2018 pour le navire avant que la cale sèche ne soit terminée, ce qui suit présentement suit la date de clôture de la présente DDP. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que le Canada acceptera, dans ces circonstances, les certificats qui ont expiré en mars 2017, sous réserve que des certificats valides doivent être fournis avant l'attribution du contrat? Comme il s'agit d'un processus de routine, les armateurs et les exploitants de navires dans une telle situation ne devraient pas être exclu du processus.

**R1** – Dans ces circonstances, le Canada acceptera les certificats du navire qui ont expiré en mars 2017, sous réserve que des certificats valides soient fournis avant l'attribution du contrat.

**Q2** – En général, les critères obligatoires font références à des équipements très spécifiques et coûteux, uniques à ce projet. Par exemple, les équipements mentionnés dans les critères M10 et M11. Pourquoi ces équipements sont-ils obligatoires lors de la Demande de Proposition (DDP) et non plutôt requis pour la période de mobilisation du navire?

**R2** – La mobilisation du navire ne durera que deux jours et sera consacrée au chargement de tout l'équipement de Pêches et Océans nécessaires pour mener à bien le projet. Aucun temps ne sera alloué pendant la mobilisation pour confirmer la capacité et l'intégration des systèmes proposés par le soumissionnaire pendant le processus de sollicitation (par exemple, le système d'échantillonnage de l'eau et / ou le système de lancement et de récupération). Tel qu'indiqué dans la demande de propositions, la capacité de l'entrepreneur et la capacité du navire doivent être confirmées avant l'attribution du contrat et pendant une visite du navire prévues par Pêches et Océans Canada avec le ou les soumissionnaires conformes. Néanmoins, les critères obligatoires M10 et M11 ont été légèrement modifiés afin d'offrir une certaine souplesse aux soumissionnaires quant au moment de l'acquisition de tels systèmes. Veuillez-vous référer aux critères M10 et M11 modifiés. Veuillez vous reporter au lieu M10 et M11 comme suit les critères et les critères d'évaluation modifié ci-joint.

**Originale M10:** Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est équipé d'un système d'échantillonnage d'eau destiné à l'océanographie, comprenant:

**Modifié M10:** Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est équipé d'un système d'échantillonnage d'eau destiné à l'océanographie et comprenant les éléments énumérés ci-dessous. Si le navire n'est actuellement pas équipé du système d'échantillonnage d'eau requis, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de la façon, incluant la date, dont le navire va acquérir et intégrer ledit système sur le navire. La description doit inclure toutes les informations nécessaires pour évaluer la faisabilité et la pertinence de la solution proposée (par exemple, spécifications techniques, plans techniques pour l'intégration et la description). Tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux, Pêches et Océans Canada se réserve le droit d'effectuer une visite du navire avec le ou les soumissionnaires conformes pour confirmer la capacité de l'entrepreneur et la capacité du navire. Que le système d'échantillonnage d'eau soit détenu, loué ou emprunté par le soumissionnaire, il doit avoir été testé et jugé pleinement opérationnel au moment de l'attribution du contrat.

**Originale M11:** Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est muni d'un système de mise à l'eau et de récupération permettant le déploiement de filets à zooplancton. Le système doit comprendre :

**Modifié M11 :** Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est muni d'un système de mise à l'eau et de récupération permettant le déploiement de filets à zooplancton. Le système doit comprendre les éléments énumérés ci-dessous. Si le navire n'est actuellement pas équipé du système de mise à l'eau et de récupération requis, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de la façon, incluant la date, dont le navire va acquérir et intégrer ledit système sur le navire. La description doit inclure toutes les informations nécessaires pour évaluer la



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

faisabilité et la pertinence de la solution proposée (par exemple, spécifications techniques, plans techniques pour l'intégration et la description). Tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux, Pêches et Océans Canada se réserve le droit d'effectuer une visite du navire avec le ou les soumissionnaires conformes pour confirmer la capacité de l'entrepreneur et la capacité du navire. Que le système de mise à l'eau et de récupération soit détenu, loué ou emprunté par le soumissionnaire, il doit avoir été testé et jugé pleinement opérationnel au moment de l'attribution du contrat.

**Q3** – Au cours de la séance d'information sur le nolisement de navire tenu le 28 février à l'Institut océanographique de Bedford, nous avons compris que le Canada était en possession d'une grande partie de l'équipement demandé dans la Demande de Proposition (DDP). Pourquoi est-ce que l'équipement mentionné dans les Critères obligatoires n'est pas fourni par le gouvernement?

**R3** – Au cours de la séance d'information sur le nolisement de navire, certains équipements ont été présentés seulement afin de fournir aux soumissionnaires potentiels un contexte pour ce que nous faisons et l'équipement dont nous avons besoin pour compléter le travail. Ce sont les outils dont nous avons besoin pour faire notre travail et nous demandons un fournisseur qui puisse répondre à ces besoins sans utiliser d'équipement fourni par le gouvernement. Que cet équipement soit détenu, loué ou emprunté par le soumissionnaire, il doit être installé, testé et pleinement opérationnel au début de la période de mobilisation. Si, à la clôture des soumissions, l'entrepreneur ne possède pas l'équipement, une description détaillée de la façon dont l'équipement sera acquis et intégré au navire doit accompagner la réponse du soumissionnaire au critère.

**Q4** – Page 11 / RFP. La base de paiement stipule que l'entrepreneur sera payé un prix ferme. Est-ce que l'intention est d'attribuer le contrat sur la base d'un prix fixe ferme ou du prix coûtant? La Demande de Proposition ne traite pas du processus de facturation en termes de calendrier de facturation, mais il semble que cela serait indiqué lors de l'attribution du contrat. Veuillez s'il vous plaît clarifier.

**R4** – La base de paiement de l'entente sera basée sur la proposition de l'entreprise retenue pour un taux journalier tout-inclus pour le nombre maximal de jours (27 jours) requis pour compléter le projet. Les instructions de facturation sont énoncées dans la PARTIE 6 – et les Clauses du contrat subséquentes, Article 6.7 et 6.8 qui feront partie de l'entente finale.

**Q5** – Page 31 / RFP. Seriez-vous disposé à accepter les certificats du capitaine et des officiers via un fichier PDF crypté? Nous croyons que cette information devrait rester sécurisée tout au long du processus d'appel d'offres.

**R5** – Oui, le ministère acceptera les certificats cryptés.



**les critères d'évaluation - (Version révisée 02 mai 2018)**

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>	<b>Répond aux critères (Oui/Non)</b>	<b>RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE (la réponse devrait renvoyer à la preuve pertinente dans la proposition du soumissionnaire et/ou la documentation annexée).</b>
<p><b>M10:</b> Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est équipé d'un système d'échantillonnage d'eau destiné à l'océanographie et comprenant les éléments énumérés ci-dessous. Si le navire n'est actuellement pas équipé du système d'échantillonnage d'eau requis, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de la façon, incluant la date, dont le navire va acquérir et intégrer ledit système sur le navire. La description doit inclure toutes les informations nécessaires pour évaluer la faisabilité et la pertinence de la solution proposée (par exemple, spécifications techniques, plans techniques pour l'intégration et la description). Tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux, Pêches et Océans Canada se réserve le droit d'effectuer une visite du navire avec le ou les soumissionnaires conformes pour confirmer la capacité de l'entrepreneur et la capacité du navire. Que le système d'échantillonnage d'eau soit détenu, loué ou emprunté par le soumissionnaire, il doit avoir été testé et jugé pleinement opérationnel au moment de l'attribution du contrat.</p>		
<p><b>M11:</b> Le soumissionnaire doit clairement démontrer que le navire est muni d'un système de mise à l'eau et de récupération permettant le déploiement de filets à zooplancton. Le système doit comprendre les éléments énumérés ci-dessous. Si le navire n'est actuellement pas équipé du système de mise à l'eau et de récupération requis, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de la façon, incluant la date, dont le navire va acquérir et intégrer ledit système sur le navire. La description doit inclure toutes les informations nécessaires pour évaluer la faisabilité et la pertinence de la solution proposée (par exemple, spécifications techniques, plans techniques pour l'intégration et la description). Tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux, Pêches et Océans Canada se réserve le droit d'effectuer une visite du navire avec le ou les soumissionnaires conformes pour confirmer la capacité de l'entrepreneur et la capacité du navire. Que le système de mise à l'eau et de récupération soit détenu, loué ou emprunté par le soumissionnaire, il doit avoir été testé et jugé pleinement opérationnel au moment de l'attribution du contrat.</p>		